



Extrait du Registre des  
**ARRÊTÉS DU MAIRE**

---

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

**OBJET :**

N° 4313

RÉGLEMENTATION ET  
GESTION DU DOMAINE

Circulation et stationnement  
Rassemblement de véhicules  
italiens  
Dimanche 03 juin 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le décret n°2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT que l'A.C.V.I. organise un rassemblement de véhicules italiens sur le parking du Champ de Mars le dimanche 03 juin 2018 ;

CONSIDERANT qu'à cette occasion des mesures s'imposent pour faciliter la circulation, éviter les encombrements et les accidents, en raison de l'affluence à prévoir lors cette installation ;

ARRETONS

Article 1er. - La circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules exposés et ceux des Services de Police et de Lutte contre l'Incendie, sont interdits sur le parking du Champ de Mars, le dimanche 03 juin 2018 de 07 h.00 à 18 h.00 .

Article 2 - Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement de cette manifestation pourront être déplacés, exclusivement sur intervention des Services de Police, par les soins d'un garagiste commis à cet effet et dirigés vers un autre lieu de stationnement non gênant.

Article 3. - La signalisation nécessaire, déposée par les Services Techniques Municipaux, sera mise en place par l'organisateur en liaison avec les Services de Police.

Article 4. – La surveillance de la signalisation sera de l'unique responsabilité de l'organisateur pour tout dommage éventuel.

Article 5. – Le Commissariat de Police de Remiremont est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :  
Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,

Patrice THOUVENOT

A REMIREMONT, le 06 mars 2018

Le Maire,

./ Jean HINGRAY

Acte rendu exécutoire après publication  
le 06 mars 2018

Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,

Patrice THOUVENOT

Diffusion

- Police Nationale
- Police Municipale
- organisateur
- Palais des Congrès
- Centre Hospitalier
- Presse
- Affichage
- Chef de pôle TCV
- Contrôleur de Travaux
- Dossier Mairie